



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 13 au 15 Mars 2026 est assurée par :

M. Jacques CONTET au 06.68.44.06.97

A TOUS LES CLUBS

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remontent que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

COORDONNEES

Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des présidents/correspondants des clubs sur le site internet du District :

- rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués
- rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres
- rubrique Clubs / Coordonnées des Clubs

CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : **district@ain.fff.fr**



AMICALE DES ANCIENS DIRIGEANTS DU DISTRICT

Suite au décès de Madame Anne-Marie JOSSERAND, le Président, les membres du Bureau et tous les adhérents de l'Amicale des Anciens présentent à son époux M. Alain JOSSERAND ainsi qu'aux membres de sa famille, leurs très sincères condoléances en cette douloureuse circonstance.

Le Président,
Yannick GAUTHIER

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 11 Mars 2026

Présents en visio : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Romain COGNARD, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC, Vincent BERTILLOT, Anthony TARTARIN, Hamid TOUZANI

Assiste en visio : Alexis CURT

Absents : Guillaume STRIPPOLI, Olivier GUICHERD

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

Merci aux arbitres de respecter les délais prescrits pour l'envoi de leurs rapports au district = le mardi à 12H pour que ceux-ci puissent être traités par les différentes commissions se réunissant le mardi après midi

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs ! Chaque semaine des arbitres se déplacent inutilement ce qui a un impact financier sur les clubs (qui doivent régler leurs frais de déplacements) et un impact sur les compétitions (les arbitres en question auraient pu être désignés sur un autre match !).

La CDA rappelle aux arbitres qui ont choisi de préserver leur anonymat qu'ils ont le droit de le faire mais qu'ils ne peuvent donc en aucun cas se plaindre s'ils ne peuvent pas être prévenus par les clubs en cas de changement de lieu, d'horaire ou de match annulé. Dans cette hypothèse ils doivent en accepter les conséquences (sanction en cas d'absence ou de retard, pas de remboursement des frais en cas de déplacement inutile)

La CDA demande expressément aux arbitres de transmettre les renseignements concernant les feuilles de match papier le plus rapidement possible au district après leur match, il n'est pas acceptable de devoir les relancer pendant deux semaines pour qu'ils le fassent, empêchant ainsi la bonne tenue des classements et des sanctions. La CDA se réserve le droit de sanctionner les arbitres concernés.

Rappel important :

Nous constatons ces derniers temps de plus en plus de feuille de match sur lesquelles les remplaçants sont notés comme n'ayant pas participé au match. La CDA rappelle que les arbitres ont l'obligation de notifier sur la feuille de match les entrées des remplaçants : cela peut avoir un impact sur les compétitions en particulier en ce qui concerne les décomptes des équipiers premiers ! La CDA se réserve là aussi le droit de sanctionner les arbitres qui n'accomplissent pas sérieusement leurs devoirs.

Courriers des arbitres :

Florian MUFFAT JEANDET, rapports concernant une exclusion et des incidents à la fin du match Centre Dombes/Replonges du dimanche 8 mars en sénior D2, la CDA rappelle aux clubs qu'ils doivent se garder de toute pression envers les arbitres même si celles-ci sont faites sans violence, vulgarité ni menace, elles ne peuvent que mettre les arbitres en difficulté,

Florian MUFFAT JEANDET, rapport d'accompagnement d'une arbitre stagiaire et remerciements envers son suppléant M. Tonnard,

Christelle DUBOCLARD, rapport concernant sa blessure survenue lors de son match et certificat médical jusqu'au 8 avril, la CDA apporte tout son soutien à notre collègue stagiaire qui a eu la malchance de se blesser sévèrement dès la 3^{ème} min de son premier match d'arbitrage et lui souhaite un prompt rétablissement,

Samba CISSOKHO, Nour Eddine BERRISS, Romain GOUTTEFANGEAS et Loïc GALLIOT, rapport d'accompagnement d'un jeune arbitre stagiaire,

Cédric CHAGNARD, courrier signalant l'absence de son observateur lors de son match OSR/Dombes Bresse en U17 samedi 7 mars, la CDA rappelle que l'accompagnement des stagiaires est non seulement une obligation de la part des arbitres, mais qu'en plus laisser seuls des arbitres inexpérimentés sur un match est un manque de conscience professionnelle élémentaire,

Ali SAHIN, proposition pour accompagner un arbitre sur un match le week end du 14/15 mars, remerciements de la CDA pour cette proposition,

Matteo BOURGEAY, courrier concernant une indisponibilité,

Axel MICHON, demande concernant les matchs d'arbitrage le dimanche, demande acceptée, la CDA rappelle que les arbitres seniors ont l'obligation d'arbitrer principalement et prioritairement les dimanches après-midi, cependant il est possible d'effectuer quelques rencontres les samedis en fonction des disponibilités,

Valentin RION et Ludovic VIEIRA annonçant une indisponibilité sur un match remis,

Iheb BEN FEKIH, demande concernant le nombre d'observations en D3, la CDA précise que cette saison chaque arbitre de D1, D2 et D3 est observé 2 fois, les D4 sont observés 1 fois,

Alexia GARNIER, remerciements pour l'accueil et l'accompagnement du club de Veyle Saône sur la rencontre Veyle Saône/Artemare en sénior D4 samedi 7 mars,

Elisa GIGLIANO et Dawoud OUISSA, annonçant une indisponibilité le week end des 14 et 15 mars, la CDA rappelle que les arbitres doivent déposer leur indisponibilités 15 jours en amont et qu'il est impossible de déposer une indisponibilité une fois les désignations parues. Par ailleurs, pour des raisons évidentes, la CDA ne peut pas prévenir les arbitres lorsqu'elle modifie une désignation (sauf si celle-ci a lieu après 20h la veille d'un match), les arbitres doivent régulièrement se connecter à leur portail des officiels pour cela,

Ludovic COCHET, annonçant un oubli concernant une sanction, la CDA rappelle que depuis cette saison les cartons blancs comptent pour un avertissement, un carton jaune + un carton blanc occasionne donc automatiquement l'exclusion du joueur concerné,

Ugo MOUREAUX, rapport concernant des incidents à la fin du match Bourg Sud/Montréal en U17 samedi 7 mars,

Louis Oden DEVAUX, certificat médical de 6 semaines à partir du 9 mars,

Fabien MENIGOZ, concernant une désignation pour accompagner un arbitre stagiaire, la CDA précise que celles-ci ne sont pas incompatibles avec une désignation pour arbitrer,

Adrien LARGERON, demande pour arbitrer le week end du 14-15 mars,

Courriers des clubs :

ACCFT Bourg, échange suite à l'absence d'un jeune arbitre stagiaire à une rencontre, dossier clos,

FC Bresse Nord, annonçant l'absence d'un arbitre sur un match, renseignements pris un bug informatique a empêché l'arbitre en question d'être au courant de sa désignation et donc de s'y rendre, PVFC Oyonnax, remerciements et félicitations envers Ludovic VIEIRA pour la qualité de son arbitrage sur le match Plaine Tonique/PVFC du dimanche 8 mars en sénior D3,

Ol. Sud Revermont, demande concernant la transformation d'un carton rouge d'après match en carton noir, dossier transmis à la commission compétente, la CDA rappelle cependant que tant qu'il est sur le terrain un arbitre peut signifier un carton jaune ou un carton rouge à toute personne figurant sur la feuille de match, une fois quitter les limites du terrain, tout comportement inapproprié doit donner lieu à un rapport sans utiliser les cartons,

Divers :

Eddy ROSIER, président de la CRA, informations concernant un match sensible en U18 R2,

La FFF lance cette année un programme de valorisation pour ses arbitres les plus fidèles. Les arbitres ayant officié au moins 30 ans (consécutifs ou non) vont être récompensés d'une médaille "Or" et d'un diplôme officiel de la Fédération. Afin de mettre nos listes à jour nous demandons à ceux d'entre vous qui sont concernés de bien vouloir se faire connaître en nous précisant leur date d'entrée dans l'arbitrage et leur nombre d'années d'exercice

Suite à la proposition de Mathis MEUNIER GALFIONE, éducateur et référent arbitre à Veyle Saône, une rencontre entre les jeunes arbitres du district et notre jeune arbitre fédéral Anthony TARTARIN aura lieu le 17 mars à 20h à Laiz.

Tous les jeunes arbitres du district sont invités à participer à ce moment qui consistera en une présentation du parcours d'Anthony dans l'arbitrage et un échange avec les jeunes arbitres et se poursuivra par une soirée pizza avec le visionnage d'un match de Ligue des Champions.

Merci aux jeunes arbitres intéressés et disponibles de s'inscrire auprès de Mathis au 0674794163 ou auprès de la CDA

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les jeunes arbitres de notre district officieront sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

La CDA sera présente mardi 17 mars à Laiz à l'invitation du club du FC Veyle Saône pour une rencontre entre les jeunes arbitres du district et notre jeune arbitre fédéral Anthony TARTARIN

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [coordonnées arbitres.pdf](#)

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitres formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2026/2027 (car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière).

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

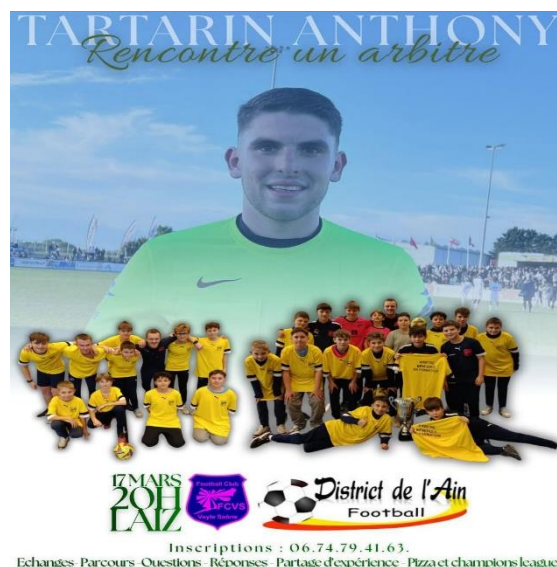
- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMUNICATION DIVERSE

Le club du FC Veyle Saône effectue une rencontre, le mardi 17 Mars 2026, avec un arbitre Fédéral ayant une expérience Départementale à ses débuts, mais rapidement Régional par son passage à la section Arbitrage pour à la suite officié au niveau National U17 et U19 en jeune, et actuellement en National 2 et 3.

Cette rencontre avec Anthony TARTARIN est adressée à l'ensemble de nos jeunes arbitres voulant assister à cette mini-conférence et temps de questions/réponses, peuvent s'inscrire directement au numéro sur l'affiche ci-contre en mettant en copie la CDA.



COMMISSION PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION DU 25/02/2026

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. DEVEYLE - G. JACUZZI - M. MAITRE - J. MALIN – P. PITARD

Excusées : A. BOZONNET - C. GALLICE – C. MERIAUX

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 29/01/26

Approuvé

2/ Matches sensibles

14 matchs ont été déclarés sensibles sur 2 journées de championnat :

Championnat D1 : 1 match

Championnat D2 : 4 matchs

Championnat D3 : 4 matchs

Championnat D4 : 4 matchs

Championnat D5 : 1 match

3/ Fiches prévention

Championnats	Nombre de fiches renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	125	20	7
D4	110	10	4
D1 FEM à 11	16	1	0
U20	26	2	0
U18 FEM	22	2	0
U17	118	8	0
U15	172	11	6

4/ Courriers divers

Tous les courriers adressés à la Commission Prévention ont été traités et/ou transférés aux Commissions concernées.

5/ Questions diverses

Le compte-rendu des réunions sur la violence sur et en dehors des stades avait été adressé à tous les clubs du Département. Seulement 20 clubs sur 90 ont donné suite à la relance expédiée sur les boîtes mails officielles. La Commission attend donc les 70 réponses manquantes pour faire une synthèse des retours.

6/ Forum EBS du 21/02/2026

Comme chaque année, l'Essor Bresse Saône a organisé son forum annuel à Replonges, à destination de ses licencié(e)s U13 et U15. Le thème choisi était « bonnes pratiques et sécurité dans le football ».

La Commission a été sollicitée pour intervenir auprès de ces jeunes. 69 joueurs(ses) ont pu ainsi réfléchir et interagir sur le thème du jour avec les membres présents de notre Commission, Nous remercions vivement le club d'EBS pour son invitation et son accueil.

6/ Bénévole du mois

Suite au tirage au sort pour le mois de février 2026, voici la personne qui sera récompensée lors de la prochaine soirée de novembre 2026 :

Mme CHAGNARD Aurélie (AS HAUTECOURT ROMANECHÉ)

7/ Dates à retenir

- . 28/03/26 : Finales Pitch U13 à VIRIAT (journée)
- . 23/05/26 : Finales Coupes de l'Ain à MONTREVEL (après-midi)
- . 30/05/26 : Tournoi départemental U7 à IZERNORE (après-midi)
- . 13/06/26 : Journée Départementale du Foot Féminin à ARBENT (journée)
- . 14/06/26 : Challenge du Conseil Départemental U11 à MARBOZ (journée)
- . 26/06/26 : Assemblée Générale du District à PRIAY

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : Mercredi 25 mars 2026 à 18 h

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 10/03/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- De Foot 3 Rivières, renseignement pour un « Groupement Féminin », réponse faite.
- De l'OSR, par rapport à un courrier du mois de décembre concernant un carton rouge, réponse faite.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 105

Match n° 55512906 : Hautecourt 1 / Viriat 1 – U17 D3 poule J – du 07/03/2026

Courrier du club d'Hautecourt Romaneche annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Hautecourt 1 : 0 but / -1 point
- Viriat 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Hautecourt Romaneche est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 106

Match n° 55516987 : Bourg Sud 3 / Mille Etangs 2 – U15 D4 poule L – du 08/03/2026

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Mille Etangs 2 : 0 but / -1 point
- Bourg Sud 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 107

Match n° 54641187 : GAPS 1 / GF Pays des Couleurs 1 – U18 Féminines à 11 – du 07/03/2026

Courrier du club de GF Pays des Couleurs annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- GF Pays des Couleurs 1 : 0 but / -1 point
- GAPS 1 : 3 buts / 3 points

Le club de GF Pays des Couleurs est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 108

Match n° 53894416 : Bourg Sud 2 / Izernore Nurieux 1 – Séniors D3 poule B – du 01/03/2026

Réserve technique posée par Bourg Sud 2, réserve recevable sur la forme, traitée par la CDA.

Il ressort que sur le fond, la réserve est irrecevable et la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 109

Match n° 55224053 : Côtière Meximieux 1 / CSJ Châtillon 1 – U20 D2 poule A – du 07/03/2026

Courrier du club de CSJ Châtillon annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- CSJ Châtillon 1 : 0 but / -1 point
- Côtière Meximieux 1 : 3 buts / 3 points

Le club de CSJ Châtillon est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 110

Match n° 54719778 : Bas Bugey Rhône 1 / GF Haut Bugey 1 – Séniors Féminines à 11 – du 08/03/2026

Courrier du club de GF Haut Bugey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- GF Haut Bugey 1 : 0 but / -1 point
- Bas Bugey Rhône 1 : 3 buts / 3 points

Le club de GF Haut Bugey est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 111

Match n° 55511661 : Thoissey 2 / Bourg ACCFT 2 – U17 D3 poule I – du 07/03/2026

Courrier du club de Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Thoissey 2 : 0 but / -1 point
- Bourg ACCFT 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Thoissey est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 112

Match n° 55516647 : Fareins Saône Vallée 1 / Attignat 2 – U15 D4 poule M – du 08/03/2026

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Attignat 2 : 0 but / -1 point
- Fareins Saône Vallée 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 113

Match n° 54762429 : St Denis Ambutrix 2 / Artemare Valromey 2 – Séniors D5 poule A – du 08/03/2026

Courrier du club d'Artemare Valromey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Artemare Valromey 2 : 0 but / -1 point
- St Denis Ambutrix 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Artemare Valromey est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 114

Match n° 55516648 : Montluel 1 / Foot 3 Rivières 3 – U15 D4 poule M – du 08/03/2026

Courrier du club de Foot 3 Rivières annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Foot 3 Rivières 3 : 0 but / -1 point
- Montluel 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Foot 3 Rivières est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 10 Mars 2026

Courriers Clubs :

Fareins Saône Vallée : rencontre J12 du 15 mars **au stade J. DUCROUX à FAREINS.**

Bressans Fc : suite demande de l'équipe Esr modification rencontre D2 poule A du 22 mars.

St Martin Esr : valide la modification rencontre D2 poule A du 22 mars **au 15 mars à 15h00.**

Grièges Pt De Veyle As : rencontre D5 poule D du 22 mars **au stade A. M. VEILLE à LAIZ 15h00.**

Rencontres reprogrammées ce W.E. :

D2 poule A J12 :	Plaine de l'Ain Us 1 – Centre Dombes Foot 1
D3 poule A J12 :	Fareins Saône Vallée 1 – Valserhône Foot 2
D3 poule C J12 :	St Martin Mcv 1 – Nantua Us 1
D4 poule A J10 :	Co Plateau 1 – Ambronay St J.Vx Es 1
D4 poule B J9 :	Côt. Meximieux Villieu 2 – Béon Cs 1
-----J13 :	Virieu Fct 1 – Montluel Fc 1
D4 poule C J11 :	St Laurent As 1 – Chaveyriat As 1
-----J12 :	Chaneins Isn Fc 1 – Thoissey Esvs 2
D5 poule C J10 :	Guéreins Genouilleux As 3 – Thoissey Esvs 3
D5 poule D J8 :	Bord de Veyle Fc 3 – Grièges Pt de Veyle As 2

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 10 Mars 2026

Le tirage des ¼ des finales des coupes aura lieu le jeudi 26 mars 2026.

Coupe Emile FAIVRE :

Rencontre **Guéreins Gen. As 1 - Artemare Valromey Fc 1** reprogrammée le 15 mars à GUEREINS

Coupe Peggy Provost :

Les engagements sont clos depuis le 4 février.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 10 Mars 2026

Attention ! Merci d'anticiper les voyages scolaires de vos joueurs et de vous entendre entre clubs pour proposer une nouvelle date.

Courriers U15 :

Essor Bresse Saône : rencontre D4 poule O du 15 mars **au stade des Belouses à BAGE le CHATEL.**

Izernore Nurieux As : rencontre D4 poule I du 15 mars **au stade L. ECUYER à NURIEUX VOLOGNAT.**

Centre Dombes F. : demande de modification rencontre du 15 mars cause voyage scolaire.
En accord avec **Misérieux Trévoux As**, votre rencontre D2 poule C du 15 mars est reportée au 5 avril.

Courriers U17 :

Belley Cs : demande de modification rencontre D2 poule D du 14 mars.

Marboz Esb : accord pour rencontre D2 poule D **le dimanche 15 mars à 15h00.**

Bourg Sud : demande de modification horaire rencontre D1 du 14 mars.

Misérieux Trévoux As : accord pour rencontre D1 du 14 mars **à 15h00.**

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D3 poule F du 14 mars.

Côt. Meximieux Villieu : accord pour rencontre D3 poule F du 14 mars **à 16h00.**

Montréal La Cluse As : demande de modification rencontre D2 poule B du 14 mars.

Le Mas Rillier Fc : accord pour rencontre D2 poule B du 17 mars **à 17h00.**

Courriers U20 :

Belley Cs : demande inversion rencontre D2 du 14 mars.

Replonges Us : accord rencontre D2 du 14 mars à REPLONGES (retour J11 inversée).

Centre Dombes Fc : rencontre D1 le dimanche 15 mars **à 14h00.**

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 10 Mars 2026

Courriers U15F :

Ain Sud : rencontre du 14 mars **au parc des sports La Chanal à MIRIBEL.**

Courriers U18F :

Gf Pays de Couleurs : rencontre du 14 mars **au stade municipal de VEZERONCE CURTIN à 15h00.**

Courriers S.F. à 11 :

Gpt Fém. Ht Bugey : demande de modification horaire rencontre J12 reprogrammée le 14 mars.

Foot Trois Rivières : accord pour rencontre du 14 mars **20h00 au stade Orindis à MONTREAL la Cluse.**

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2
Belley	2
Saint-Étienne-du-Bois	2

CHALLENGE du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

Dans le cadre de la rencontre de National 1 FBBP01 – SM CAEN du vendredi 17 avril à 19h30 (horaire à confirmer), les joueurs et joueuses de la catégorie U11 (nés-nées en 2015) de votre club sont sollicités(ées) pour participer en lever de rideau au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse (16h à 18h).

Si votre club souhaite participer, merci de vous inscrire via le lien suivant : [Inscription](#).

Le club de ... s'engage au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

OL. SUD REVERMONT 01

F.C. PRIAY

AMBERIEU FC

ENT. S. ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL

F.C. VEYLE VIEUX JONC

JASSANS FRANS FOOTBALL

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

La commission se réunit le lundi et mardi. Les mails arrivant le mercredi seront traités la semaine suivante.

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

Recommandation FFF sur le jeu de tête dans le foot réduit : informez vos éducateurs. Pas de psychose, ce n'est qu'une recommandation.

U8-U9	Suppression
U10-U11	Tolérée
U12-U13	Tolérée
U14-U15	Acceptée
U16-U17	Acceptée



Précision : reprise du jeu en cas « d'infraction » applicable dès aujourd'hui

Il a été décidé d'harmoniser sur le territoire de notre Ligue les modalités de reprise du jeu comme suit :

En cas de tête intentionnelle réalisée par un joueur au cours de rencontres des catégories U6 à U9 (faute).

La reprise du jeu s'effectuera par une rentrée de touche en faveur de l'adversaire, à hauteur du ballon, sur le côté le plus proche

Les têtes non intentionnelles ne sont pas considérées comme des infractions.

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Finale départementale du Festival Pitch U13 à Viriat.

Les clubs participants recevront toutes les infos.

Changement d'horaire :

Poule A, D, C et P : Bourg Sud 1, 2, 3 et 4 rencontres à domicile 13h00

Journée du 25 avril 2026 :

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Changement de date :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule N : Centre Dombes FC 3 / Essor Bresse Saône 4 date à Définir

Poule O : Ent Val de Saône 4 / FC Veyle Saône 5 est reprogrammé le **11 mars 2026 à Laiz 15h30**

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : CS Belley 1 / Bourg Sud 1 est reprogrammé le **28 mars 2026 à 13h30**

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastics Vallée FC 1 est reprogrammé **le 20 mai 2026 à 16h30**

Poule B : US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 est reprogrammé **le 1 avril 2016 à 17h30**

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 est reprogrammé **le 16 mai 2026 à 13h30**

Poule N : FC Veyle VJ 1 / ENT Val de Saône 3 est reprogrammé **le 28 mars 2026 à 13h30**

Poule O : Marboz Cormoz 4 / Val de Saône 4 est reprogrammé **le 28 mars 2026 à 11h00**

FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 est reprogrammé **le 16 mai 2026 à 13h30**

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 est reprogrammé **le 16 mai 2026 à 13h00**

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 est reprogrammé **le 18 avril 2026 à 13h30**

Poule N : FC Veyle Saône 4 / US Replonges 3 est reprogrammé **le 1 avril 2026 à 17h30**

Poule P : Plaine Revermont Foot 2 / FC Veyle VJ 2 est reprogrammé **le 28 mars 2026 à 13h30**

Changement de lieu :

Poule F : AS Hautecourt Romaneche1 rencontres à domicile à Villereversure

Journée du 14 mars 2026 :

Poule A : Centre Dombes FC 1 / Bourg Sud 1 à Bourg en Bresse stade de la Chagne à 13h00

Poule C : O Sud Revermont 1 / CS Lagnieu 2 à Tossiat (Le Cube)

Poule P : O Sud Revermont 3 / OL rives de l'Ain 1 à Tossiat (Le Cube)

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

Forfait :

Journée 28 février 2026 :

Poule O : Bresse Tonic Foot 2 >> 9€

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Foot club.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Changement de poule :

Poule P : À la suite des retraits des équipes de Côtère MV 3 et SC Portes de l'Ain 2, Côtère MV 2 passe de poule O à la poule P pour que toutes les équipes puissent jouer chaque samedi.

Changement d'horaire :**Journée du 14 mars 2026 :**

Poule A : Dortan à 11h00

Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule D : Polliat à 11h00

Poule E : Péronnas à 11h00

Poule G : Serrière de Briord à 11h00

Poule H : Miribel (la Chanal) à 9h30

Poule I : Jassans à 11h00

Poule K : Veyziat à 11h00

St Denis les Bourg à 11h00

Poule M : St Martin du Mont à 11h00

Péronnas à 11h00

Poule N : Serrières de Briord à 9h30

Journée du 21 mars 2026 :

Poule A : Péronnas à 9h30

Poule M : Péronnas à 9h30

Poule N : Belley à 9h30

Journée du 28 Mars 2026 :

Poule P : Jassans à 11h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule O : Bressolles à 11h00

Changement de lieu :**Journée du 14 mars 2026 :**

Poule P : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à Ambérieux en Dombes

Poule S : le plateau prévu à Treffort se disputera à St Etienne du Bois.

Journée du 28 mars 2026 :

Poule N : le plateau prévu à Belley se disputera à Champagne en Valromey

Poule P : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à Jassans

Journée du 25 avril 2026 :

Poule T : le plateau prévu à Marboz se disputera à St Nizier le Bouchoux à 10h00

Poule R : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à St Paul de Varax

Journée du 9 mai 2026 :

Poule O : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

Licences manquantes :

Journée du 28 février 2026 :

- Poule A** : AS Montréal 1 >> 1 licence >> 1,60€
US Arbent 1 >> 1 licence >> 1,60€
Poule F : FC Valserhône 2 >> 2 licences >> 3,20€
AS Dortan Lavancia 2 >> 1 licence >> 1,60€
Poule I : SC Mille Etangs 2 >> toutes >> 8€
Poule J : US Replonges 2 >> 1 licence >> 1,60€
Poule L : FC Valserhône 4 >> 1 licence >> 1,60€
Poule O : FC Priay 1 >> 1 licence >> 1,60€

Forfait général :

- Poule P** : SC Portes de l'Ain 2 >> 26€
Poule P : Côtières MV 3 >> 26€

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février 2026 :

- Poule I** : AS Guéreins Genouilleux 2
Poule N : US Culoz GC 1

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.
Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.
Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : **Poule A** : Plateaux Ain/Savoie U9 à Belley et Culoz à 10h00.

- A Belley** : CS Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)
A Culoz : Culoz GC (2 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 14 mars 2026 :

- Poule A** : Dortan à 9h30
Poule E : Jassans à 9h30
Poule R : Bressolles à 9h30
Poule X : St Denis les Bourg à 9h30
Poule Z : Péronnas à 9h30

Journée du 28 mars 2026 :

- Poule F** : Jassans à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 14 mars 2026 :

- Poule B** : le plateau prévu à Izernore se disputera à Nurieux Volognat

Journée du 28 mars 2026 :

- Poule B** : le plateau prévu à Izernore se disputera à Bellignat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février 2026 :

Poule F : Ent Val de Saône

Poule M : AS Izernore

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr, si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U7 à Belley et Culoz à 14h30.

A Belley : CS Belley (1 équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Angelfort (4 équipes), Culoz GC (1 équipe), CO Plateau (1équipe)

Le 30 mai 2026 : Rassemblement départemental U7 sur un site à définir

Modification poule :

Poule N : Valserhône FC 3 et 4 passe dans la poule M

Changement d'horaire :

Journée du 14 mars 2026 :

Poule I : Jassans à 9h30

Poule J : St Martin du Mont à 9h30

Poule K : Polliat à 9h30

Poule N : Veyziat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 14 mars :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à Châtillon/Chalaronne (Stade de l'Europe)

Poule D : le Plateau prévu à St Nizier le Désert se disputera à Meximieux

Journée du 21 mars 2026 :

Poule D : le plateau prévu à Meximieux se disputera à St Nizier le Désert

Poule F : le plateau se disputera à St André d'Huriat et non à Laiz

Poule M : le plateau prévu à Dortan se disputera à Arbent à 11h00

Poule N : le plateau prévu à Châtillon en Michaille se disputera à Veyziat

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à St Maurice de Gourdans se disputera à Poncin

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Montrevel en Bresse – création de nouveaux vestiaires – document transféré à la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201 – vérification effectuée – rapport à rédiger par la CDTIS – attente de compléments d'informations de la part du propriétaire de l'installation.
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrains des complexes 1 et 2 des Etournelles de Valserhône NNI 010910101 et NNI 010910102 – vérifications par la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NN1 012320101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des complexes 3 et 4 de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Orindis 1 de Montréal La Cluse NNI 012650101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairages des parcs des sports 2 et 3 et du stade Pierre Brichon de Viriat NNI 014510102 – NNI 014510103 et 014510101 – rapports à rédiger par la CDTIS.

Attente de levée de non-conformités mineures pour une modification de classement

- Stade municipal Blachon 1 de Pont d'Ain NNI 013040101 – Classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 mars 2035.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Programmation du mois de mars 2026.

- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102
- Terrain des Buclanes de Certines NNI 010690101
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Feillens NNI 011590101 et NNI 011590102

Pour la CDTIS : JF JANNET